

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

**PROGRAMME ECONOMIQUE, FINANCIER, SOCIAL ET CULTUREL
DU GOUVERNEMENT POUR L'EXERCICE 2019**

PRESENTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE
PAR

SON EXCELLENCE PHILEMON YANG
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

YAOUNDE, LE 21 NOVEMBRE 2018

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de
l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant la Représentation Nationale, pour présenter le Programme Economique, Financier, Social et Culturel préparé par le Gouvernement, sous l'autorité du **Président de la République, Son Excellence Paul BIYA**, au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Je remercie le **Président de l'Assemblée Nationale** des propos aimables qu'il a tenus à mon endroit et à celui du Gouvernement dans son ensemble.

Honorables Députés,

Le Programme Economique, Financier, Social et Culturel du Gouvernement pour l'exercice budgétaire 2019 intervient au lendemain de la prestation de Serment du

Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, qui vient d'être réélu massivement par le Peuple camerounais. Permettez-moi, en cette circonstance solennelle, de Lui adresser, au nom du Gouvernement, nos vœux déferents de plein succès au cours de ce nouveau mandat.

Ce programme économique, financier, social et culturel s'inspire des prescriptions faites par le Chef de l'État, dans l'important discours qu'il a prononcé ici même, lors de son investiture, le 06 novembre 2018.

La cérémonie d'investiture évoquée sanctionnait un processus électoral transparent, crédible et mémorable, au cours duquel le Cameroun a offert au monde l'image d'un pays libre, démocratique et promis à un avenir radieux.

Je vous ferai d'abord un aperçu général des principales activités réalisées par le Gouvernement au cours de l'exercice 2018 qui s'achève, avant de présenter les perspectives de l'action gouvernementale au courant de l'exercice 2019.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Au cours de l'année 2018, l'activité du Gouvernement a porté principalement sur la consolidation des acquis des années antérieures, ainsi que sur la maîtrise des nombreux enjeux et défis relatifs, entre autres à:

- la promotion de la paix, de l'unité nationale et du vivre-ensemble ;
- la finalisation des travaux de construction de diverses infrastructures sportives et connexes, en vue de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Football 2019;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique ;
- la mise en œuvre du Plan Triennal Spécial Jeunes ;
- la poursuite de divers grands projets d'infrastructures;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique conclu avec l'Union Européenne.

Sur le plan social, en dépit d'une conjoncture nationale marquée par des contraintes sécuritaires et quelques mouvements d'humeur, notre pays a su faire montre de résilience et d'unité sans faille derrière le **Chef de l'Etat**.

C'est l'occasion pour moi de saluer la grande maturité et le sens républicain de nos concitoyens. Ils n'ont cédé à aucun chantage, ni tentative de manipulation des ennemis de la Nation, mais sont restés unis pour surmonter ensemble les menaces auxquelles notre pays a fait face en 2018.

En matière **budgétaire et financière**, l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2018 a été marquée au plan macroéconomique, par une forte récession à l'échelle mondiale. On peut noter le recul de l'activité économique dans les pays émergents ainsi que dans la zone euro, et l'augmentation de l'inflation dans certains pays.

Ce contexte international a impacté négativement les projections de croissance de l'économie nationale, ainsi que les principaux agrégats budgétaires. Ceci s'est notamment traduit par :

- la baisse des recettes du premier semestre 2018 et induit des mesures d'urgence nécessaires au rétablissement des équilibres budgétaires ; et
- l'adoption d'une Loi de finances rectificative.

L'année 2018 s'est également caractérisée par le renforcement de la mise en œuvre du budget programme et la réforme du régime financier de l'Etat. Le **Président de la République** a promulgué la Loi portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques, ainsi que celle portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

S'agissant des performances générales en matière d'optimisation des recettes, il convient de relever au 31 juillet 2018 les éléments factuels ci-après :

- les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de **922 milliards 200 millions de francs CFA**, soit **97,5%** des prévisions escomptées ; et

- les recettes douanières se sont chiffrées à **362 milliards de francs CFA**, soit une performance de **90%**.

De même, au premier semestre 2018, les **dépenses courantes** se situent à **957 milliards de francs CFA**, soit un taux d'exécution global de **81,7%**, tandis que les **dépenses d'investissement** se chiffrent à **741 milliards 900 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de **114,9%** par rapport aux prévisions du premier semestre 2018.

Quant au service de la **dette publique**, il s'est établi à **301 milliards 100 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de **57,1%** au premier semestre 2018.

Le **secteur financier** s'est caractérisé au cours du premier semestre par les principaux indicateurs ci-après :

- un accroissement de +4,4% du total des bilans consolidés des banques qui s'élève à **5 milliards 399 millions 600 mille francs CFA** ;

- une hausse de 8,7% des dépôts bancaires évalués à **4 milliards 130 millions de francs CFA** ;
- une augmentation des crédits accordés à la clientèle de l'ordre de **6,6%** et une baisse de la position extérieure qui se situe à **83%**.

Le secteur de la micro-finance quant à lui est apparu assez stable et dynamique. Il contribue à près de **11%** au financement de l'économie nationale, en dépit de quelques dysfonctionnements persistants liés notamment à un déficit de gouvernance et à une insuffisance de professionnalisme chez certains promoteurs.

Au plan **économique**, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles adoptées dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International, appuyé par une **Facilité Elargie de Crédit** d'un montant global d'environ **400 milliards de francs CFA**.

Ainsi, divers appuis budgétaires ont été enregistrés en provenance de nos principaux partenaires au

développement. De même, notre coopération économique a permis la mobilisation d'importants financements au titre des prêts et des dons, pour la réalisation des projets de développement.

Dans le domaine des **marchés publics**, le Gouvernement a œuvré à la modernisation du dispositif existant, afin de le rendre plus performant et opérant, à travers notamment deux réformes majeures, à savoir :

- le décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ; et
- le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics.

Dans le même temps, le contrôle de l'exécution des marchés a été renforcé, ce qui s'est traduit par le contrôle d'un échantillon de **2 mille marchés**, d'une valeur totale de **4 mille 500 milliards 961 millions francs CFA**.

En matière de **la lutte contre les atteintes à la fortune publique**, l'année 2018 a été marquée par l'intensification, la diversification des audits et la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéliçats.

A cet effet, une dizaine de missions d'audit a été déployée auprès de certaines entités publiques en 2018. La systématisation des sanctions réprimant des actes de mauvaise gestion a abouti à la prise des décisions de mise en débet au bénéfice du Trésor Public à hauteur de **8 milliards 365 millions de francs CFA**.

En matière d'administration du territoire, notre pays a fait face, comme vous le savez, à de nombreux défis sécuritaires qui, progressivement, sont en train d'être maîtrisés, sous la Très Haute impulsion du **Chef de l'Etat**.

La **protection civile** n'a pas été en reste. Les actions essentielles ont porté sur l'assistance humanitaire déployée, dans le cadre du Plan d'assistance humanitaire d'urgence, dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, au

bénéfice d'une cible de 74 mille 994 personnes déplacées et/ou affectées par les conflits.

Dans le domaine de la **gouvernance locale**, l'un des faits les plus marquants aura été la création, le 02 mars 2018, par le **Président de la République**, du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

Le Gouvernement s'est attelé à accompagner l'opérationnalisation de ce nouveau département ministériel, dont la mise en place des structures internes est en cours.

Dans le domaine de la **Justice**, l'action du Gouvernement a porté, entre autres, sur le recrutement de **581** Greffiers-Adjoints, la formation en cours de **100** Auditeurs de Justice, ainsi que celle de **240** personnels judiciaires.

En outre, le processus d'informatisation des services judiciaires s'est intensifié en 2018, à travers l'interconnexion en cours des 10 Cours d'Appel.

Le Gouvernement a également poursuivi ses efforts en matière d'amélioration de la politique pénitentiaire

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Le Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique (**PLANUT**) décidé par **le Chef de l'Etat** a continué d'être mis en œuvre.

Par rapport à la **Coupe d'Afrique des Nations de Football**, le Gouvernement prend toutes les dispositions pour que, comme l'a déclaré le **Chef de l'Etat** le Cameroun soit prêt le jour dit.

Les visites successives des dirigeants de la Confédération Africaine de Football nous ont permis à chaque fois de mieux nous ajuster sur tous les sites.

Les entreprises et tous les autres acteurs concernés s'emploient à accélérer le rythme des travaux en veillant à ce qu'ils soient réalisés dans les normes requises en la matière.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

L'année 2018 a également été marquée par une importante activité gouvernementale dans la mise en œuvre des autres politiques publiques sectorielles.

Dans le domaine de **l'Eau et de l'Energie**, des avancées notoires ont été enregistrées tant en matière d'offre que d'accès à ces ressources.

En matière d'**énergie électrique**, les résultats importants ont été enregistrés, en vue de l'amélioration sensible de l'offre et de la qualité de l'énergie, à la faveur du parachèvement des travaux de certains grands ouvrages.

Relativement au secteur de **l'Eau**, les pouvoirs publics ont procédé à la mise à jour des politiques et stratégies du secteur de l'eau, à la faveur de la clôture du contrat d'affermage signé le 18 décembre 2007 avec la Camerounaise des Eaux. En effet, sur Très Hautes instructions du **Chef de l'Etat**, la gestion du service public d'alimentation en eau potable a été confiée à la CAMWATER.

Dans le secteur des **Travaux Publics**, des efforts sensibles ont été faits en 2018 pour densifier et moderniser le réseau routier national.

A titre d'illustration, nous pouvons relever en termes de constructions, **317 kilomètres 630 mètres** de nouvelles routes bitumées et **144 mètres linéaires** de ponts construits, à travers l'achèvement de divers projets.

Au demeurant, il convient de souligner que, grâce à l'adoption d'un cadre réglementaire approprié, **plusieurs** travaux routiers ont été réalisés en régie, afin de pallier les ruptures de trafic. Les résultats obtenus sont encourageants, sur un échantillon de **11 projets**, au regard des taux d'exécution enregistrés qui se situe à environ **76%**.

En matière **d'habitat**, l'activité gouvernementale a enregistré un certain nombre d'avancées, au rang desquelles :

- l'achèvement des travaux de construction de **700** logements, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du programme gouvernemental de

construction de 1675 logements sociaux à Yaoundé sur le site d'Olembé et à Douala sur le site de Mbanga-Bakoko ;

- la réception de **1 500** logements sociaux construits par le biais de la coopération chinoise

S'agissant de l'assainissement en milieu urbain, le projet de drainage pluvial de Douala, d'un linéaire de **39 Km**, enregistre un niveau d'avancement de **57,5%**. Le projet d'assainissement de Yaoundé, dont la phase II porte sur un linéaire de **14 Km**, affiche un taux d'avancement de **91,5%**.

Dans le domaine des **Transports**, l'année 2018 a été marquée par la mise en exploitation du Port en eau profonde de Kribi, la rénovation des aéroports nationaux et internationaux, la poursuite de la mise en œuvre du Plan de relance de Camair-Co et du Plan quinquennal ferroviaire n°1, ainsi que l'aménagement des stations météorologiques et la poursuite des activités de sécurité routière.

Dans le secteur des **Postes et Télécommunications**, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives, dont les plus significatives ont trait à :

- la réhabilitation et l'équipement des bureaux de Postes de Makak et de Bafoussam III ;
- la régulation et le contrôle des activités des réseaux et services postaux, à travers l'élaboration d'un référentiel de tarification des produits ;
- la mise en place d'une Plateforme de e-Post CAMPOST et
- la mise en place de la Plateforme de paiement en ligne.

Dans le domaine de la **Recherche Scientifique et l'Innovation**, l'activité gouvernementale a particulièrement été axée autour des actions concourant à la densification de la recherche-développement et de l'innovation.

Dans les secteurs de **l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique**, l'action du Gouvernement a essentiellement porté sur :

- la poursuite de la vulgarisation du Code Minier, dont la mise en œuvre a permis d'enregistrer certaines

avancées notamment en termes de recettes issues de divers impôts et taxes du secteur minier, qui sont passées de 4 milliards de francs CFA en 2017 à près de **5 milliards de FCFA** en 2018 ;

- la **canalisation directe de l'or** auprès des artisans miniers, avec des projections de **40 kilogrammes** d'ici la fin de l'année 2018 et de **120 kilogrammes** d'or dans la même période concernant les opérateurs du secteur de l'artisanat semi-mécanisé et
- la mise en valeur de certains sites miniers, à l'instar de celui du rutile d'Akonolinga pour lequel un appel international à manifestation a été lancé ; la négociation de trois conventions minières pour l'exploitation des gisements de fer d'Akom II, de fer de Kribi et de l'or de Colomine ; la délivrance d'un Permis de recherche sur le gisement de bauxite de Ngaoundal et Minim-Martap.

Dans le secteur du **Commerce**, plusieurs actions ont été menées par les pouvoirs publics en vue principalement du développement des exportations et de la régulation du marché intérieur.

Dans le secteur des **Petites et Moyennes Entreprises**, il s'est agi principalement pour le Gouvernement de promouvoir l'initiative privée et d'améliorer la productivité et la compétitivité des PME.

Dans le secteur de **l'Environnement**, l'action du Gouvernement a porté sur les mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que celles de gestion durable de la biodiversité.

Concernant le secteur des **forêts et de la faune**, le Gouvernement a notamment poursuivi ses efforts en matière de création des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et de lutte contre la commercialisation illicite du bois.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Le Gouvernement a également mis l'accent sur le développement et la promotion des activités **agropastorales et agroindustrielles**.

Dans le **domaine agricole**, le Gouvernement a particulièrement œuvré à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles, à travers la production et la distribution de semences et plants améliorés, notamment dans les spéculations ci-après : maïs, pommes de terre, haricot, ignames, cacao, café arabica, arachides, plantain et macabo.

En matière d'**élevage et de développement des industries animales**, le Gouvernement s'est attelé à amplifier les actions d'industrialisation et de modernisation de l'appareil de production.

Relativement à la **Fonction Publique et la Réforme Administrative**, les actions les plus marquantes ont porté sur le suivi de la mise à jour de la cartographie des postes de travail dans l'Administration publique, la poursuite de la mise à jour du Fichier solde de l'Etat, le traitement

transparent des dossiers et la gestion rationnelle des ressources humaines, la poursuite de la dématérialisation des procédures, ainsi que celle de l'introduction des normes de rendement dans l'Administration publique.

En matière **Domaniale, Cadastrale et Foncière**, l'année 2018 a été marquée par la modernisation du cadastre, le renforcement de la protection et du développement du patrimoine de l'Etat, ainsi que la constitution des réserves foncières.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En matière de **Communication**, le Gouvernement a particulièrement mis l'accent sur l'amélioration de l'offre et de l'accès à l'information.

Dans le secteur de l'**Education de Base**, les activités menées par le Gouvernement se sont articulées autour de l'universalisation du cycle primaire, la promotion de l'alphabétisation et le développement de l'offre préscolaire.

Quant à l'**Enseignement Secondaire** général et technique, les principales réalisations concernent l'amélioration de l'offre en matière d'établissements publics d'enseignement secondaire technique et professionnel, l'équipement adéquat de plusieurs structures éducatives existantes et la lutte contre la déperdition scolaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, à travers l'admission des élèves déplacés dans les établissements scolaires des autres Régions.

Dans l'**Enseignement Supérieur**, l'activité gouvernementale a notamment porté sur l'amélioration quantitative et qualitative des capacités d'accueil, ainsi que sur la professionnalisation et la modernisation des établissements et structures de formation.

En matière de **Santé Publique**, de nombreux efforts ont été consentis par le Gouvernement pour agir efficacement sur les déterminants de la santé, la lutte contre la maladie, la prise en charge des cas et le renforcement des plateaux techniques et des infrastructures hospitalières.

En matière **d'Emploi et de Formation Professionnelle**, le Gouvernement a œuvré à la promotion de l'emploi décent, à travers la création de **437 mille 653** emplois nouveaux dans le secteur moderne de l'économie.

Cette performance a été atteinte grâce aux multiples opportunités offertes par les différents recrutements dans la Fonction Publique, les Forces de défense et de sécurité, et dans les Collectivités territoriales décentralisées. Elle a aussi été favorisée par la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique décidé par le **Président de la République**. La promotion de l'emploi décent a également bénéficié de l'action conjuguée des programmes et projets gouvernementaux, ainsi que du suivi de la main-d'œuvre dans divers grands chantiers publics, y compris ceux de la Coupe d'Afrique des Nations de Football 2019.

Dans le domaine du **Travail et de la Sécurité Sociale**, les réalisations du Gouvernement ont concouru notamment à la promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre de travailleurs et à l'amélioration de la protection du travail.

En matière de **Jeunesse et d'Education Civique**, le Gouvernement a mis l'accent sur l'éducation civique et

l'intégration nationale, l'insertion socio-économique des jeunes, la vie associative et la participation citoyenne ainsi sur le Plan Triennal-Spécial Jeunes.

Dans le **domaine des affaires sociales**, l'action du Gouvernement s'est essentiellement focalisée sur la protection sociale des personnes socialement vulnérables, ainsi que sur la promotion de la solidarité nationale et de la justice sociale.

En matière de promotion de la **femme et de la famille**, l'action des pouvoirs publics a principalement été orientée vers l'éducation pré-nuptiale, matrimoniale et familiale, l'octroi des aides et secours aux personnes indigentes et nécessiteuses et la vulgarisation des instruments juridiques relatifs à la protection des droits de l'enfant.

Dans le **domaine des arts et de la culture**, le Gouvernement s'est appesanti sur la réalisation des actions visant à développer l'industrie culturelle et créative et à préserver, vulgariser et valoriser notre identité culturelle nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi à présent de vous présenter les grandes lignes du Programme que le Gouvernement entend exécuter au courant de l'exercice 2019.

Face aux grands enjeux et défis qui interpellent le Cameroun, le Gouvernement doit poursuivre en 2019 la mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles en cours et accélérer le rythme d'exécution des grands projets structurants.

Il sera question de tout mettre en œuvre en vue du parachèvement à bonne date des différentes infrastructures de la CAN 2019. De même, les pouvoirs publics vont s'atteler à la finalisation des projets inscrits dans le Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique, ainsi que sur la mise en œuvre optimale du Plan triennal « Spécial Jeunes ».

En ce qui concerne le **système de la commande publique**, l'action du Gouvernement sera focalisée notamment sur :

- la programmation en ligne des marchés publics, à travers l'application *Cameroon Online E-Procurement System* ;
- la signature de l'ensemble des textes d'application du Code des Marchés Publics en vigueur et la vulgarisation de celui-ci ;
- l'opérationnalisation de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et Travaux Publics en vue de leur prise en compte dans le processus d'attribution des marchés y relatifs ;
- l'intensification des missions de lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques dans les marchés publics.

En matière de **gouvernance territoriale**, le Gouvernement entend poursuivre et optimiser la réalisation des activités ci-après :

- le suivi renforcé de la situation politico-sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la poursuite du programme de construction et de réhabilitation des bureaux et résidences des autorités administratives ;
- la poursuite de l'assainissement des secteurs d'activités sensibles, notamment les jeux d'argent et de hasard, les armureries, les activités privées de gardiennage ;
- l'assainissement et la mise à jour du fichier des Chefferies traditionnelles ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'assistance humanitaire d'urgence pour les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- l'entrée en service du Centre National des Télécommunications d'Urgence d'Ekounou.

Dans le domaine de la **décentralisation et du développement local**, nous allons poursuivre, au plan institutionnel, l'opérationnalisation de l'administration en charge de cette question.

Une priorité sera accordée à l'accélération du processus de décentralisation, telle que prescrite par **le Chef de l'Etat**.

Au **plan sécuritaire**, nous allons accentuer nos efforts, entre autres, autour :

- du renforcement de la capacité d'adaptation des différents dispositifs en fonction de la situation sécuritaire sur le terrain ;
- l'extension du système de vidéosurveillance, dans tous les chefs-lieux de Régions ainsi que certaines frontières sensibles ;
- la poursuite du processus de mise en place des nouvelles unités de Police et de Gendarmerie sur l'ensemble du territoire national ;
- la poursuite de la modernisation des services de sécurité de l'Etat, tant dans leur fonctionnement que dans le renforcement de leurs capacités opérationnelles.

Dans **le domaine judiciaire**, les actions prioritaires projetées en 2019 par le Gouvernement seront axées autour des projets ci-après :

- la formation des Magistrats et Greffiers anglophones en droit administratif, des comptes et en contentieux des Actes Uniformes OHADA ;
- la formation bilingue des Magistrats, des Greffiers et Contractuels d'administration ;
- l'élaboration de l'avant-projet de Loi portant Code civil et commercial bilingue ;
- l'informatisation du Registre du Commerce et de Crédit Mobilier ;
- le renforcement des mécanismes de coordination de la chaîne de justice juvénile de protection de l'enfant ;
- la conduite des missions de contrôle, d'audit interne et de prévention contre la corruption dans les services judiciaires ;
- l'amélioration de l'activité juridictionnelle en termes d'accès à la justice et d'exécution des décisions de justice.

Dans le même sillage, nous envisageons également d'améliorer la **politique pénitentiaire**, à travers notamment :

- la poursuite des travaux de construction de la prison de Douala-Ngoma ;
- la construction de châteaux d'eau dans les prisons principales de Mbanga, Monatélé et Batouri ;
- la réhabilitation des prisons de Mbouda, Yokadouma et Tcholliré I ;
- la poursuite de l'encadrement scolaire et de la formation aux petits métiers en milieu pénitentiaire des détenus mineurs ;
- l'amélioration de la couverture sanitaire et le suivi de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le VIH/SIDA dans les prisons.

Au plan économique, nous allons mettre l'accent sur la diversification de notre économie, à travers notamment le renforcement des capacités de production et de transformation locales de nos matières premières.

De plus, nous allons veiller au respect de la mise en œuvre des réformes structurelles prévues dans le cadre du Programme économique et financier signé au mois de juin 2017 avec le FMI, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit.

En matière de **finances publiques**, nous allons renforcer la discipline budgétaire, afin de rationaliser les dépenses publiques. Il sera également question d'améliorer la qualité des recettes, à travers leur sécurisation et l'identification du maximum de niches de recettes potentielles.

Plus spécifiquement, les innovations introduites par le projet de Loi de Finances pour l'exercice 2019 concernent, entre autres :

- **les droits et taxes de douanes**, notamment :
 - ❖ les mesures relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale et de réduction de la dépense fiscale;
 - ❖ les mesures de facilitation et d'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires.

- **Le Code Général des Impôts**, en particulier :
 - ❖ l'harmonisation des taux d'imposition des transactions immobilières ;

- ❖ l'exclusion des achats des produits pétroliers effectués par les marketers du champ d'application du précompte sur achat ;
- ❖ la suppression de la faculté ouverte aux entreprises relevant des unités de gestion spécialisées de reverser les impôts retenus sur les salaires de leurs employés auprès des centres de rattachement de leurs différents établissements ;
- ❖ le renforcement du régime de promotion des zones économiquement sinistrées ;
- ❖ la précision de la portée de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée au bénéfice des tranches sociales de consommation d'eau et d'électricité ;
- ❖ la clarification de la base d'imposition au droit d'accises des produits brassicoles ;
- ❖ la clarification des modalités de liquidation du droit d'accises sur les jeux de hasard et de divertissement ;
- ❖ l'assouplissement des conditions d'éligibilité au remboursement des crédits de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;

- ❖ le relèvement du tarif de la taxe de séjour pour les établissements d'hébergement non classés meublés ;
- ❖ l'harmonisation des délais en matière de contrôle fiscal ;
- ❖ le renforcement du régime de sanction pour défaut de reversement des impôts et taxes retenus à la source.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de **l'Énergie**, les actions prioritaires du Gouvernement visent à accroître l'offre d'énergie et à en améliorer l'accès.

Dans le secteur des **Infrastructures routières**, un accent particulier sera mis sur les actions visant à améliorer substantiellement l'accès aux routes, ainsi qu'à anticiper la demande et l'entretien du réseau.

Ainsi, il sera question de parachever les chantiers routiers en cours en veillant à leur bonne exécution ; de

poursuivre le programme d'investissement en infrastructures ; d'amplifier le rôle de l'Ingénieur de l'Etat, afin de garantir une bonne qualité des travaux ; d'entretenir et de réhabiliter les routes en terre.

Dans le domaine de **l'habitat**, le Gouvernement accordera une attention particulière, entre autres, :

- à l'achèvement des travaux de construction de **2 mille** logements confiés aux PME nationales ;
- au démarrage effectif de la construction de **mille** logements de la phase pilote d'un ensemble de **10 mille** logements et des équipements socioculturels associés, ainsi qu'une base industrielle de préfabrication des éléments structurels de construction et
- à l'accélération des travaux de construction de la **Cité des Cinquantenaires** de Douala et le démarrage effectif des travaux pour celle de Yaoundé.

Des efforts seront également fournis relativement au **Développement Urbain**.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

Dans le secteur **des Transports**, le Gouvernement va œuvrer à la matérialisation de l'engagement pris par le **Président de la République** dans sa Profession de foi et dans son discours inaugural prononcé dans cet hémicycle le 6 Novembre 2018, à savoir poursuivre en l'accélégrant le développement des infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et maritimes, dans une démarche de complémentarité.

Dans le secteur des **Postes et Télécommunications** les pouvoirs publics envisagent de renforcer le développement de l'**économie numérique**, dont le cadre conceptuel et les déclinaisons opérationnelles sont prévus dans la **stratégie Cameroun Numérique 2025**.

S'agissant du secteur des **Mines et de l'Industrie**, le Gouvernement voudrait accroître sa contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut, à travers la valorisation du potentiel minier, la mise en œuvre du Plan d'industrialisation prescrit par le **Chef de l'Etat**, en vue de

promouvoir la transformation locale de nos ressources naturelles et la compétitivité du secteur productif national.

Pour l'essentiel, les perspectives du Gouvernement en matière de **développement technologique et de propriété intellectuelle** ont trait à :

- la réalisation des études pour la construction d'un Technopole agro-industriel ;
- le lancement d'une enquête statistique visant la maîtrise des données du sous-secteur mines, industrie et développement technologique ;
- l'extension et la mise en réseau des Centres d'appui à la Technologie et à l'innovation.

Dans le domaine des **Forêts et de la Faune**, les activités phares du Gouvernement s'articulent essentiellement autour de l'aménagement et du renouvellement de la ressource forestière ; du reboisement et de la régénération des ressources forestières ; ainsi que la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

En matière **d'Environnement**, le Gouvernement envisage d'intensifier la lutte contre la désertification et les changements climatiques.

Il en est de même de la lutte contre la dégradation des terres, la mise en œuvre de la stratégie REDD+, ainsi que la mise en œuvre des engagements climatiques liés à l'Accord de Paris.

En outre, un accent sera mis sur la gestion durable de la biodiversité, la lutte contre les pollutions et les nuisances, à travers le renforcement de la police climatique et la gestion rationnelle des déchets et produits chimiques, toxiques ou dangereux.

Dans le domaine de l'**Agriculture**, le Gouvernement entend focaliser ses activités sur :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ;
- l'intensification de la formation des acteurs ruraux aux nouvelles technologies de production, de transformation et de commercialisation des produits à

- travers la création des Centres d'excellence des filières agricoles ;
- l'organisation du Forum national de l'agriculture ;
 - la maîtrise de la gestion de l'eau pour pallier les effets du changement climatique et produire en toute saison de l'année ;
 - la mise en place d'un projet de développement et de transformation des fruits ;
 - le renforcement et le développement du mouvement coopératif.

Relativement au secteur de **l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales**, le Gouvernement voudrait s'investir dans :

- la finalisation des plans de gestion des ressources pastorales dans **30** communes ;
- l'insémination de **2 mille** vaches et l'importation de **300** génisses pleines de race Montbéliarde ;
- l'accompagnement de **500** commerçants de bétail à l'utilisation de la finance islamique ;
- l'aménagement de **300** hectares de terres pour la production de fourrages et **75** hectares pour celle des semences ;

- la construction de **03** infrastructures d'abattage et des équipements d'élevage et de pisciculture ;
- la vaccination de **8 millions** de petits ruminants contre la peste ;
- la vaccination de **3 millions** de bovins contre les épizooties ;
- la protection du cheptel aviaire national par l'amélioration de la biosécurité dans la filière avicole et la gestion des risques d'introduction de la grippe aviaire ;
- la protection des consommateurs et la lutte contre les zoonoses ;
- la construction du marché de poissons de Youpwé à Douala ; de **07** Centres de pêches ; **06** postes de pêches ;
- la construction de **15** fumoirs et séchoirs ;
- la production intensive des alevins pour les stations aquacoles et les producteurs privés.

Concernant **les Petites et Moyennes Entreprises, l'Economie Sociale et l'Artisanat**, le Gouvernement mettra l'accent notamment sur :

- la promotion de l'initiative privée à travers l'accompagnement de **100** jeunes porteurs de projets ;
- la réhabilitation des Centres Agroalimentaires de Bertoua et de Limbé, respectivement dédiés à la transformation du manioc et au fumage du poisson ;
- la production de **1 000** cartes d'artisans pour conférer à ces derniers le statut d'entrepreneur ;
- la poursuite de la migration de **1 000** unités de production informelles vers la Très Petite Entreprise ;
- la finalisation des travaux de construction des villages artisanaux de Bafoussam et de Mbalmayo ;
- l'opérationnalisation des Villages artisanaux de Foumban et de Ngaoundéré.

Dans le secteur des **Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières**, l'activité du Gouvernement va se focaliser sur :

- la sécurisation des assiettes foncières pour l'agro-industrie ;

- la sécurisation des lotissements domaniaux pour faciliter l'auto-construction par les populations ;
- le recasement des occupants des marécages à Yaoundé, (phase pilote) ;
- l'opérationnalisation et la promotion de la copropriété en zone urbaine ;
- le renforcement de la protection des archives des conservations à haute pression foncière, ainsi que l'opérationnalisation des guichets uniques à Yaoundé et à Douala pour l'accomplissement des opérations fiscales et foncières dans le cadre des transactions immobilières ;
- la finalisation de l'informatisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales dans les villes pilotes de Yaoundé, Douala, Garoua et Maroua, et son extension dans les villes de Ngaoundéré, Bertoua, Bafoussam, Bamenda, Buea et Sangmelima ;
- le démarrage des travaux de construction de la **Cité des fonctionnaires** dans la ville de Yaoundé ;
- la réhabilitation du Garage administratif de Yaoundé ;
- l'élaboration d'une réforme sur les expropriations et la finalisation de celle concernant le sous-secteur foncier.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Concernant les perspectives en matière de **Communication**, le Gouvernement va s'atteler en priorité à :

- la production et à la mise à disposition du signal TV international pour les besoins de couverture médiatique de la CAN 2019 ;
- la poursuite de la réhabilitation de la CRTV ;
- la mise en place de la structure organique de l'Agence Virtuelle d'Information ;
- la finalisation du cadre juridique régissant la publicité ;
- la validation des textes d'application de la Loi sur la communication sociale.

Dans le secteur de **l'Education de Base**, le Gouvernement va concentrer ses efforts pour l'atteinte des objectifs suivants :

- la construction de **mille 700** salles de classe dans les écoles primaires publiques ;
- la construction de **80** blocs latrines dans les écoles primaires publiques ;
- la construction de **24** clôtures pour sécuriser les écoles primaires publiques ;
- l'acquisition de **21 mille 834** tables bancs pour l'équipement des écoles primaires publiques ;
- l'appui au fonctionnement des écoles à travers l'octroi du **Paquet Minimum** ;
- l'allocation des crédits de fonctionnement pour les écoles primaires publiques ;
- le soutien à l'enseignement primaire privé de base à travers l'octroi d'une subvention de **3 milliards 99 millions 995 mille francs CFA** ;
- la construction de **15** Centres Préscolaires Communautaires pour l'encadrement des enfants de 4 à 5 ans en zones rurales ;
- l'amélioration de l'offre préscolaire publique ;
- l'alphabétisation de 28 mille personnes jeunes et adultes ;

- le renforcement des capacités de 100 enseignants des écoles expérimentales à la production de l'environnement lettré en langues nationales ;
- le transfert au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées d'une dotation de **17 milliards 199 millions francs CFA.**

S'agissant des **Enseignements Secondaires**, le Gouvernement entend poursuivre et renforcer l'accès à l'enseignement secondaire, améliorer la qualité de l'enseignement et de la vie en milieu scolaire, ainsi que promouvoir la professionnalisation des enseignements.

Pour ce faire, nous envisageons notamment les actions ci-après:

- la construction de **11** ateliers de pratique professionnelle ;
- la réhabilitation des infrastructures scolaires détruites dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- l'équipement de **57** laboratoires de sciences, **114** ateliers de pratique professionnelle, **04** blocs administratifs, **390** salles de classe et **19** salles des professeurs, **03** salles informatiques ;

- l'attribution d'une subvention de **2 milliards 300 millions de francs CFA** au profit des établissements privés ;
- la révision des programmes d'études et des guides pour le niveau de Première et de Lower Sixth et
- l'accompagnement des élèves déplacés dans les Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

Au niveau de **l'Enseignement Supérieur**, le Gouvernement entend intensifier les activités visant à promouvoir l'assurance-qualité dans les Universités publiques et privées ; la professionnalisation des enseignements universitaires, ainsi que la recherche de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, l'accent sera mis sur :

- le soutien des jeunes étudiants créateurs d'entreprises à travers l'octroi de financements aux porteurs des projets ou « startups » ;
- la poursuite du paiement de la prime à la modernisation de la recherche universitaire des enseignants ;

- le démarrage effectif des cours à l'Université Inter-Etats Cameroun-Congo à Sangmélina ;
- la poursuite des travaux de construction du Rectorat de l'Université Panafricaine à Nsimalen ;
- la distribution du reliquat d'ordinateurs offerts aux étudiants des Universités publiques et privées ;
- la construction des Centres de Développement du numérique universitaire dans les Universités publiques et à l'Université Inter-Etats Cameroun-Congo ;
- la mise en œuvre de la décision présidentielle ordonnant le recrutement spécial de deux mille (2.000) Enseignants titulaires du Doctorat PHD dans les Universités d'Etat du Cameroun – 1000 Enseignants seront recrutés en 2019.

Les perspectives du Gouvernement en matière de **Recherche Scientifique et d'Innovation** en 2019 visent principalement la densification de la recherche dans les secteurs prioritaires et à fort impact sur la croissance économique.

Dans ce sillage, la **recherche agricole** sera davantage orientée vers l'augmentation de la

production agricole et la diversification des productions d'importance économique, à l'instar de l'Anacardier ou noix de cajou et de l'Acacia Sénégal ou gomme arabique.

De même, la **recherche géologique et minière** sera prioritairement adossée sur les activités de surveillance des zones à risques sismiques, ainsi que sur la surveillance environnementale des zones minières et l'évaluation des ressources en énergies renouvelables.

En matière **d'Emploi et de Formation Professionnelle**, outre la poursuite des actions en cours, le Gouvernement envisage la réalisation des principales activités ci-après :

- l'élaboration des textes d'application de la Loi régissant la formation professionnelle au Cameroun ;
- l'édition et la vulgarisation de la Politique Nationale de l'Emploi ;
- l'organisation et la réintégration en auto-emploi des migrants camerounais de retour de la Côte méditerranéenne ;

- le suivi de l'insertion des nationaux dans les grands chantiers en cours ;
- la lutte contre la main-d'œuvre clandestine à travers l'intensification des contrôles dans tous les secteurs de production ;
- la promotion des emplois verts et la poursuite de la mise en place des Bureaux d'emplois municipaux ;
- l'élaboration de la Carte nationale de formation professionnelle ;
- l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de l'Institut de formation des formateurs et de développement des programmes de Yaoundé ;
- l'élaboration d'une nomenclature des spécialités de formation professionnelle ;
- la poursuite des travaux de construction des Centres d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle de Bamenda, de Maroua et de Ngaoundéré.

Dans le secteur du **Travail et de la Sécurité Sociale**, notre action sera orientée vers :

- l'extension de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels en marge du système existant ;

- l'intensification des visites de contrôle dans les entreprises ;
- le maintien du dialogue social à travers la tenue régulière des sessions du Comité de suivi y relatif ;
- la modernisation du Greffe des syndicats et l'assainissement du fichier syndical ;
- le renforcement du système d'information statistique en matière de travail et de sécurité sociale.

Au plan **Social**, les activités prioritaires envisagées par les pouvoirs publics ont trait à la protection des Personnes Socialement Vulnérables et à la consolidation de la solidarité nationale et de la justice sociale, à travers notamment :

- la prise en charge des enfants réfugiés dans la Région de l'Est ;
- la prise en charge des enfants déplacés internes du fait de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la poursuite de la prise en charge des enfants victimes de la secte islamiste Boko Haram ;
- l'intensification de la lutte contre le trafic des enfants ;

- la réhabilitation de l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Maroua ;
- l'élaboration d'un cadre référentiel de la gestion de la dimension sociale des projets, ainsi que le suivi de la conformité sociale des projets.

Concernant **la Promotion de la Femme et de la Famille**, le Gouvernement entend accorder une attention particulière aux actions spécifiques ci-après :

- l'appui et l'accompagnement des couples en vue de la régularisation et la sécurisation juridiques de leurs unions ;
- la mise en œuvre du Plan national de réduction des violences conjugales, domestiques et familiales ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action contre les mutilations génitales féminines et de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- la poursuite du renforcement des capacités politiques des femmes ;
- le suivi de la prise en compte du genre dans les politiques publiques ;

- la production de la 4^{ème} édition du Palmarès Genre au sein des administrations publiques et parapubliques ;
- la construction des Centres de promotion de la femme et de la famille de Soa, Mvengue et Ekondo Titi ainsi que la réhabilitation de ceux de Yaoundé IV et d'Edéa ;
- la sécurisation des Centres de promotion de la femme et de la famille de Muyuka, Tokombéré et Petté et l'équipement de ceux de Yaoundé VI, Bourha, Mbanga, Kribi et Bipindi.

Dans le domaine **des Arts et de la Culture**, l'action du Gouvernement portera notamment sur :

- la poursuite des travaux de construction du Palais des Arts et de la Culture de Yaoundé ;
- la poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord;
- l'élaboration d'un cadre réglementaire spécifique pour les activités cinématographiques et les productions audiovisuelles ;

- la réalisation des études archéologiques et environnementales du site d'esclavage de Bimbia dans la Région du Sud-Ouest, lieu de mémoire collective ;
- l'appui à la réhabilitation des musées royaux et des chefferies dans le cadre du transfert des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- l'opérationnalisation des organes de Direction de l'Ensemble National du Musée National et des Archives Nationales ;
- l'organisation du Festival des Musiques et des danses patrimoniales, ainsi que du Salon des arts patrimoniaux et de l'archéologie ;
- l'accompagnement des divers évènements culturels et festivals patrimoniaux communautaires, à l'instar du NGONDO, MBAM'ART, NGUON et bien d'autres, sur l'ensemble du territoire national.

Dans le secteur de la **Santé Publique**, le Gouvernement va mettre la priorité sur la réalisation des activités ci-après :

- l'assainissement du milieu hospitalier avec notamment la mise en place des incinérateurs modernes dans les grandes villes du pays pour traiter, sans pollution, les déchets hospitaliers ;
- la prévention contre le Paludisme à travers le lancement d'une 3^{ème} Campagne nationale de distribution gratuite de **14 millions 500 mille** moustiquaires imprégnées dans les 10 Régions du pays;
- la mise sous traitement Anti Retro Viral gratuit de **320 mille** personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- la construction **83** formations sanitaires et l'équipement d'une quinzaine d'entre elles en énergie solaire ;
- la construction de **02** hôpitaux modernes spécialisés en psychiatrie et gastro-pneumologie ;
- la construction de **05** Centres modernes de Transfusion Sanguine.

Dans le secteur des **Sports et de l'Education Physique**, les efforts du Gouvernement seront prioritairement orientés vers le parachèvement et la livraison de toutes les infrastructures sportives, routières, hôtelières, hospitalières, de télécommunication et de transport prévues dans le cahier de charges de la CAF pour

garantir la pleine réussite de l'organisation de la CAN TOTAL 2019.

Concernant le secteur de **la Jeunesse et de l'Education Civique**, outre la poursuite des projets en cours, les perspectives du Gouvernement en 2019 porteront sur la réalisation des actions suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Triennal Spécial Jeunes ;
- l'opérationnalisation de l'Observatoire National de la Jeunesse par l'inscription, l'orientation et l'intermédiation au profit de **500 mille** jeunes ;
- la sensibilisation de **300 mille** personnes aux valeurs de la citoyenneté et à l'intégration nationale ;
- la mobilisation des Volontaires pour les besoins d'organisation de la CAN TOTAL 2019 ;
- la pérennisation des Carrefours du vivre-ensemble ;
- la préparation militaire spécialisée des cadres de jeunesse et d'animation ;
- la formation de **1 000** Appelés et de **600** Volontaires, ainsi que l'implémentation des villages pionniers par

l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement ;

- la construction des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes dans les camps des réfugiés et personnes déplacées du fait des exactions de la secte islamiste Boko Haram et de la crise centrafricaine.

Relativement à la mise en œuvre du **Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique (PLANUT)**, l'accent sera mis sur la poursuite des travaux de construction des infrastructures en cours de réalisation dans les différents secteurs, leur mise en service et la mobilisation des financements y relatifs.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

A l'orée du nouveau septennat du **Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA**, septennat des **grandes opportunités**, le Programme économique, financier, social et culturel que le Gouvernement voudrait mettre en œuvre en 2019, s'inscrit dans une perspective de consolidation des

acquis. Il est surtout question de maîtriser les enjeux et défis qui interpellent désormais les pouvoirs publics, afin de maintenir notre pays sur le sentier de l'Emergence à l'horizon 2035.

Au rang de ces grands enjeux et défis, il y a notamment :

- la maîtrise des contraintes sécuritaires à l'intérieur comme aux frontières ;
- la consolidation de la paix, de l'unité nationale et du vivre-ensemble ;
- l'optimisation des préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations de Football 2019 ;
- le parachèvement de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance, ainsi que l'exécution du Plan Triennal « Spécial Jeunes » ;
- la préparation des prochaines élections législatives et municipales;
- l'accélération du processus de décentralisation, à travers notamment la mise en place des Régions et le transfert accru des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;

- la finalisation des chantiers des grands projets infrastructurels et énergétiques en cours ;
- le développement de l'économie numérique, de l'industrialisation et de l'agriculture de seconde génération ;
- la modernisation de l'économie, la relance de la croissance et la création des emplois en particulier pour les Jeunes ; et
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier 2017-2019, conclu avec le FMI.

L'importance et la grande sensibilité de toutes ces questions nécessitent que le Gouvernement se dote, au titre de l'exercice 2019, des ressources budgétaires et financières conséquentes lui permettant d'atteindre les objectifs ainsi visés.

Par conséquent, le Projet de budget de l'exercice 2019, soumis à votre approbation, prend appui sur un cadrage macroéconomique adossé sur tous ces éléments de contexte.

Il repose sur l'hypothèse réaliste **d'un taux de croissance du Produit Intérieur Brut réel de 4,4% et d'un taux d'inflation** maintenu en dessous de **3%**.

La politique budgétaire projetée en 2019 s'inscrit également dans la perspective du rééquilibrage de nos finances publiques à moyen terme et entend ainsi poursuivre l'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières. Il s'agira également pour le Gouvernement de maintenir le cap de la rationalisation des dépenses publiques, en vue d'une plus grande efficacité et efficience de l'action publique.

Sur la base de ces hypothèses, le présent projet de Loi de Finances pour l'exercice 2019, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **4 mille 850 milliards 500 millions de francs CFA**, contre **4 mille 689 milliards 500 millions de francs CFA** en 2018, soit une augmentation de **161 milliards de francs CFA** en valeur absolue et de **3,4 %** en valeur relative.

Cet accroissement est assez modéré, en raison des contraintes liées au contexte particulier dans lequel ce

projet de Loi de Finances est élaboré, éléments factuels sur lesquels je me suis déjà appesanti.

Dans cette prévision globale, les **recettes** s'élèvent à **4 mille 850 milliards 500 millions de francs CFA**, réparties comme suit :

- les **recettes pétrolières et de gaz** se situent à **450 milliards de francs CFA** ;
- les **recettes non pétrolières** sont chiffrées à **3 mille 79 milliards 500 millions de francs CFA** ;
- les **prêts projets** pour **588 milliards de francs CFA** ;
- les **émissions des titres publics** d'un montant de **260 milliards de francs CFA** ;
- les **financements bancaires** à hauteur de **65 milliards de francs CFA** ;
- les **appuis budgétaires** des partenaires au développement pour un montant de **329 milliards de francs CFA** ; et
- les **dons** d'un montant de **79 milliards de francs CFA** .

S'agissant des dépenses projetées, elles s'élèvent à **4 mille 850 milliards 500 millions de francs CFA**, réparties comme suit :

- **2 mille 465 milliards 500 millions de francs CFA** au titre des **dépenses courantes** ;
- **mille 327 milliards 600 millions de francs CFA**, pour les **dépenses en capital**, soit **27,37%** du budget annuel ;
- **mille 57 milliards 400 millions de francs CFA**, au titre du service de la dette publique.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames, Messieurs,

Telle est l'économie du Programme Economique, Financier, Social et Culturel du Gouvernement pour l'exercice 2019, pour lequel le Gouvernement sollicite le soutien des Députés de la Nation en vue de sa mise en œuvre, sous la Très Haute autorité du **Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA.**

Je vous remercie de votre bienveillante attention.-